

« L'ignorance coûte plus cher
que l'information »

John F. Kennedy

LJA

26 juillet 2010

N° 985

Chaque lundi

Depuis 1990

ISSN 1143-2594

La Lettre des Juristes d'Affaires

Cette semaine

- > **Arbitrage : deux nouvelles conseils pour Shearman** (page 2)
- > **Plusieurs cabinets sur la cession du private equity de Natixis** (page 3)
- > **Orange gagne en cassation face à Free et SFR : plusieurs cabinets sur le litige** (page 4)
- > **Les professions conquises par les femmes...** (page 5)

La LJA s'arrête le temps
d'une pause estivale
et reprendra
le 30 août 2010.
La rédaction
vous souhaite
de bonnes vacances.

LE CHIFFRE

114

C'est le nombre d'associés
ayant changé de cabinet
au 1^{er} semestre 2010.

Source : Baromètre Day One
des Mouvements d'associés
en France en 2010

Actions de groupe : la Cour suprême siffle la fin de la partie pour les investisseurs étrangers

Par Joseph Gulino, avocat, cabinet DRRT, Miami, Francfort et Dubaï



La dernière décision de la Cour suprême américaine représente un changement radical pour le système de protection des investisseurs aux Etats-Unis. Dans l'affaire *Morrison contre National Australia Bank*, les juges de la Cour suprême ont décidé que le droit boursier américain ne s'appliquait pas aux investisseurs étrangers ayant acheté des actions négociées à l'étranger.

Une décision innovante qui n'a pas tenu compte des décisions précédentes prises par les cours d'appels et qui, en bouleversant le système, devrait diminuer le nombre des poursuites intentées aux États-Unis. Selon une stricte interprétation, la décision ne concerne pas que les investisseurs étrangers. Les investisseurs américains, non plus, ne pourront plus tenter de procès après avoir acheté des actions négociées à l'étranger. Autre répercussion : les sociétés étrangères pourraient décider de ne plus être cotées aux Etats-Unis afin d'éviter des litiges coûteux.

Avec les actions de groupe, les Etats-Unis possédaient pourtant un système juridique de protection des investisseurs unique au monde, rendu plus important grâce à la portée internationale de la bourse de New York. Aujourd'hui, les sociétés poursuivies par des actionnaires mécontents, comme Vivendi, EADS, Fortis, RBS et Porsche, fêtent la victoire que leur offre la Cour suprême.

En ce qui concerne l'affaire Vivendi, actuellement devant la cour fédérale de New York après un verdict désastreux pour la société, il est possible que l'accusée (la société Vivendi) demande le rejet de la plainte des investisseurs ou la re-certification de la « classe ». Ainsi, tous les investisseurs ayant acheté des actions Vivendi à l'étranger seront exclus de cette dernière, ne pouvant prétendre à un quelconque remboursement, qu'il soit imposé par le jury ou obtenu à l'issue d'une transaction. On se demande, toutefois, ce qu'ils feront. Y aura-t-il des alternatives ? Quelles seront les répercussions d'un investissement à l'étranger ?

La même chose vaut pour les autres cas en cours en ce moment aux Etats-Unis : le nombre de membres de la « classe » sera réduit substantiellement et il n'y aura pas d'autres chances de récupération des pertes, sauf devant des tribunaux moins avantageux, voire défavorables pour l'investisseur-plaignant.

En bref, il en résultera une multiplication des litiges dans le monde entier, où les mêmes questions seront jugées dans des pays divers avec des résultats divers. Il y aura des niveaux différents de protection des investisseurs selon les pays. Cette différence de traitement constituera peut-être une motivation supplémentaire pour enfin introduire l'action de groupe en Europe. Qui sait ?

Ils font l'actualité

Télex

> Le 1^{er} juillet dernier, **Pascal Macioce** est devenu **Deputy Managing Partner** et **Chief Operating Officer (COO)** d'**Ernst & Young**. Cette responsabilité s'étend sur l'ensemble de la zone EMEA (Europe, Moyen-Orient, Inde et Afrique), soit 87 pays. Agé de 55 ans, Pascal Macioce est diplômé de l'ESCP Europe (1978) et titulaire du DEC (diplôme d'expert comptable, 1989). Il a rejoint les équipes d'Ernst & Young en 2002 après avoir débuté sa carrière en 1979 chez Arthur Andersen. Il siège désormais au comité exécutif d'Ernst & Young et, en tant que COO, sera chargé de retranscrire la stratégie du cabinet dans l'ensemble des opérations menées par l'entreprise.

> **Jennifer Mackinlay** a été nommée **directrice Business Development** de **Clifford Chance** à Paris. Agée de 40 ans, diplômée en droit (université de Sydney), Jennifer Mackinlay était depuis 2009 counsel au sein du groupe Corporate, et spécialisée en fusions acquisitions et private equity. Elle a débuté sa carrière au bureau de Londres de Clifford Chance en 1998, avant de rejoindre celui de Paris en 2000.

Arbitrage : deux nouvelles counsels pour Shearman

Shearman et Sterling renforce son département Arbitrage en promouvant Coralie Darrigade et Jennifer Younan au titre de counsel.

Coralie Darrigade a débuté sa carrière en tant que collaboratrice chez Shearman en 1998, tandis que Jennifer Younan, de nationalité australienne, a rejoint le cabinet en 2003 après une année passée en tant qu'assistante du Juge Michael Kirby AC, juge



auprès de la High Court d'Australie.

Jennifer Younan et Coralie Darrigade ont représenté des sociétés et des États dans de nombreux arbitrages internationaux, concernant notamment des investissements internationaux, des grands contrats gaziers ou pétroliers, et des joint ventures, ainsi que dans des arbitrages purement commerciaux.

Parmi les clients de Coralie Darrigade figurent Thales, le

groupe pétrolier algérien Sonatrach, et Saur International. Jennifer Younan a, quant à elle, fait partie de l'équipe ayant représenté avec succès les actionnaires majoritaires de Yukos contre la Fédération de Russie sur le fondement du Traité sur la Charte de l'Energie.

L'équipe arbitrage international de Shearman est dirigée par Emmanuel Gaillard. Au sein du bureau parisien, le groupe comprend six associés, deux counsels et près de quarante collaborateurs.



Concurrence : nouvelle dynamique européenne pour UGGC

UGGC & Associés renforce son bureau bruxellois et son département de droit économique en accueillant **Bruno Lebrun** en tant qu'associé spécialisé en droit de la concurrence et en droit de l'Union européenne.

Avocat au barreau de Bruxelles depuis 1994, Bruno Lebrun a été précédemment associé chez Howrey (2005-2007) puis chez Latham & Watkins (2007-2010).

Il intervient dans des affaires de cartels et de concentrations tant au niveau européen que national. Il a participé à des enquêtes significatives diligentées par la Commission européenne en matière d'abus de position dominante. Il conseille également ses clients dans



leurs projets d'entreprises communes, en particulier lorsqu'ils conjuguent questions de propriété intellectuelle et de concurrence. Enfin, il assiste entreprises et autorités publiques dans des affaires d'aides d'Etat.

Bruno Lebrun est accompagné de **Thibault Balthazar** qui rejoint UGGC & Associés comme collaborateur. Ce dernier a travaillé comme stagiaire à la Cour de Justice de l'Union européenne et dans la pratique antitrust de Latham & Watkins.

Selon Corinne Khayat, associée, le développement d'UGGC en droit de l'Union européenne et en droit de la concurrence « s'inscrit pleinement dans le cadre de (son) internationalisation croissante ». Grâce à ces nouvelles recrues, le cabinet français se rapproche des institutions de l'UE, et notamment de la Commission européenne.

actualités du droit

La coopération entre avocats et personnel administratif ou comment trouver des synergies positives (2^e partie)

Une fiche pratique proposée par Anne Girard pour Seenago. En ligne dans la rubrique **Cahier Pratique** de notre site www.actualitesdudroit.fr

À la loupe

Hammonds veut prendre de vitesse la maladie de Crohn

C'est parti pour une course contre la maladie de Crohn ! Hammonds et le groupe publicitaire WPP viennent en effet d'organiser « Guts in Motion », un évènement cycliste destinée à soutenir l'association Crohn's and Colitis in Childhood (3C) dans sa lutte contre cette maladie inflammatoire chronique de l'ensemble du tube digestif, suspectée d'être de nature auto-immune et

pour laquelle il n'existe aucun traitement à ce jour.

Afin de sensibiliser un large public et de récolter des fonds destinés à la recherche, plus de 35 coureurs cyclistes amateurs ont parcouru les 450 km qui séparent Paris de Londres du 23 au 25 juillet derniers. Le départ de la course a eu lieu aux portes du cabinet Hammonds.

Affaires

Plusieurs cabinets sur la cession du private equity de Natixis

Comme annoncé dans la LJA 974, Natixis et Axa Private Equity ont signé l'accord relatif à la cession de la majeure partie des activités de private equity pour compte propre en France de Natixis, comprenant les activités d'iXEN Partners et de NI Partners ainsi que celles d'Initiative & Finance Gestion, à l'assureur Axa. Au terme de cet accord, outre la valorisation du portefeuille d'une valeur de 534 M€, Axa Private Equity devrait verser un complément de prix éventuel en fonction des performances du portefeuille, soit une décote d'environ 7,6 %.

Cleary Gottlieb conseillait Natixis avec *Pierre-Yves Chabert* et *Jean-Marie Ambrosi*, associés, *Xavier Lecomte*, *Julien Godlewski* et *Madeleine Bert*, assistés par *Valerie Lemaitre*, associée, *Olga Kharitonova* et *Julien Godlewski* pour l'arrangement et la mise en place du financement de l'acquisition.

Baker & McKenzie assistait Axa PE avec *Bruno Bertrand*, associé, *Frédéric Moulin*, *Anne-Sophie Poncet*, *René Armilhon*, *Alice Bellilchi* et *François-Xavier Naime* en corporate, *Guillaume Le Camus*, associé, *Albane Sevin*,

counsel, et *Xavier Berre* en fiscal, *Thomas Oster*, counsel, en droit de la concurrence, et avec *Gonzague Basso* sur les aspects financement.

Salans représentait, de son côté, iXEN Partners et NI Partners avec *Olivier Genevois* et *Paul Morel*, associés, et *Guillaume Panuel* en corporate, *Emmanuelle van den Broucke*, associée, sur les aspects antitrust, et avec *Katell Déniel-Allieux*, associée, et *Angéline Duffour* en social.

Enfin, Lamartine Conseil conseillait Initiative & Finance Gestion avec *Olivier Renault*, associé, et *Fabien Mauvais*.

Goldman Sachs sort de Trace TV : trois cabinets sur le dossier

Goldman Sachs annonce sa sortie du capital de Trace TV, groupe international de médias spécialisé en musiques urbaines et célébrités sportives qui compte plus de 20 millions d'abonnés payants dans 150 pays, et permet l'arrivée de deux fonds d'investissement, Citizen Capital et Entrepreneur Venture. Trace Partners a en effet acquis 100 % des actions de Trace auprès d'Alliance Trace Media, société contrôlée conjointement par les fondateurs du groupe et le fonds Urban Investment Group (UIG) de Goldman Sachs, qui a accompagné la création et le développement de la société depuis 2003. Olivier Laouchez, co-fondateur et actuel PDG de Trace, devient ainsi le premier actionnaire de Trace Partners dont il contrôle 50,1 % du capital avec l'équipe de management. Les fonds d'investissement Citizen Capital et Entrepreneur Venture détiennent, quant à eux, à parité 49,9 % de la nouvelle entité. Le financement bancaire de l'opération est assuré principalement par la Banque Neuflyze OBC, en collaboration avec la Caisse d'Épargne Ile de France.

Willkie Farr conseillait UIG (Goldman Sachs) avec *Eduardo Fernandez*, associé, et *Grégory de Saxcé*.

Meyrier Fayout Lacoste accompagnait, de son côté, le management de Trace TV.

Gide Loyrette Nouel représentait Citizen Capital et Entrepreneur Venture avec *Pierre Karpik*, associé, et *David Sebban*.

Paul Hastings, Mayer Brown et Gide sur le LBO de Thermocoax

L'ancienne division de Philips fait encore une fois confiance à son premier investisseur. Cinq ans après avoir été repris par TCR Capital, Thermocoax, société spécialisée dans les systèmes de chauffage, signe en effet un nouveau LBO avec Chequers Capital, qui avait initié le premier en 2000. Chequers détient désormais 60 % du capital du holding de reprise, tandis que TCR Capital réinvestit pour 30 %. Une dizaine de cadres, emmenés par Claude Capron, montent quant à eux à hauteur de 10 %.

Paul Hastings conseillait TCR Capital et les managers du groupe Thermocoax avec *Olivier Deren*, associé, et *Mathias Roth*, assistés par *Mounir Letayf* en financement et par *Allard de Waal*, associé, et *Laurent Ragot* en fiscal.

Mayer Brown accompagnait Chequers Capital avec *Guillaume Kuperfils*, associé, *Pascal Druhen-Charnaux* et *Jeremy Thézée* en corporate, *Patrick Teboul*, associé, et *Julie Barbier Borey*, associé, et *Christopher Laloz* en fiscal.

Enfin, Gide assistait les banques (Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise, Banque Populaire, Crédit Industriel et Commercial, Banque CIC Nord Ouest et Crédit Lyonnais) dans le cadre de la mise en place du financement senior d'un montant total de 37 M€, ainsi qu'Indigo Capital Conseil dans le cadre de la mise en place du financement mezzanine de 11 M€ avec *Eric Cartier-Millon*, associé, et *Chucri Serhal*.

Télex

> **Aquitaine, filiale de GDF Suez Energie Services, et Ampere, fonds néerlandais géré par Triodos Bank, se sont associés en vue de la construction et de l'exploitation d'une cinquantaine de centrales photovoltaïques dans le sud-ouest de la France.** Le financement bancaire, d'un montant maximum de 21,5 millions d'euros, est apporté par Crédit Coopératif, Oseo financement et, en sous-participation, Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes. Salans conseillait les banques et le fonds Ampere avec *Jean-Marc Allix*, associé, *Erwan Lacheteau* et *Maria Nenova* en financement de projet, *Olivier Genevois*, associé, en corporate, *Marc Fornacciari*, associé, en droit public, et avec *Antoine Mercier*, associé, en immobilier. CGR Legal assistait pour sa part Ineo avec *Florence Trognon Dumain*, associée, en corporate, *Bertrand Galvez*, associé, en fiscalité, *Philippe Jacques*, associé, en contrats, et avec *Fabrice Caffin*, associé, et *Hélène Gelas* en droit public.

> **Le groupe Publicis et le chef étoilé Joël Robuchon ont noué un partenariat et constitué une société commune en vue de l'ouverture d'un nouveau restaurant, L'Atelier de Joël Robuchon, situé au sein du Publicis drugstore à l'Étoile.** Ce nouveau restaurant ouvrira à la fin de l'année 2010. Veil Jourde conseillait Publicis avec *Pierre Deval*, associé, et *Lionel Pouchepadass*. Carreras Barsikian Robertson & Associés assistait, pour sa part, Joël Robuchon avec *Alain Barsikian*, associé, et *Sheinoor Thuillier*.

Affaires

Télex

> **Un prêt d'un montant de 180 millions d'euros a été octroyé au centre commercial "La Vallée Village", situé à Marne-La-Vallée.** JeantetAssociés conseillait Value Retail, propriétaire de La Vallée Village, avec **Philippe Portier** et **Alexandre Tron**, associés, et **Nicolas Goetz**. Godet Gaillard Solle Maraux & Associés assistait le consortium des banques (Deutsche Postbank AG, Deutsche Hypothekenbank AG et Deutsche Genossenschafts-Hypothekenbank AG) avec **Jean-Maurice Gaillard**, associé, **Raphaële Cremona** et **Hélène Testeil**.

> **La famille propriétaire du glacier breton Rolland annonce la vente de la totalité de ses actifs au géant britannique R&R Ice Cream, numéro trois de la crème glacée en Europe.** SJ Berwin conseillait la famille Rolland avec **Maxence Bloch**, associé, et **Maxime Dequesne** en corporate, et avec **Natasha Assadi-Tardif** en concurrence. Eversheds représentait R&R avec **Eric Knai** et **David Williams**, associés, **Lowri Lloyd** et **Emilie Veyran** en corporate, **Delphine Baudoin** pour les aspects bancaires, et avec **Dan Roskis**, associé, et **Charlotte-Mai Doremus** en concurrence. Shearman & Sterling accompagnait les prêteurs, Barclays et Crédit Suisse.

Addendum

Dans le cadre de l'investissement de 40 millions d'euros du FSI dans le groupe Grimaud, permettant d'augmenter le capital de sa filiale Vivalis (LJA 984), Paul Hastings conseillait Vivalis avec Erwan Barre et Samia Sellam, associés, assistés par Daniella Lorté-Villarçon et Cynthia Tubiana.

Orange gagne en cassation face à Free et SFR : plusieurs cabinets sur le litige

C'est chose faite : Orange Sports restera orange... Dans son jugement du 13 juillet dernier, un an après le retentissant arrêt de la Cour d'appel de Paris ayant supprimé l'interdiction généralisée des ventes liées, la Cour de cassation vient en effet de donner raison à Orange en déboutant les recours juridiques déposés par ses concurrents SFR et Free qui remettaient en cause la légalité de l'exclusivité de la chaîne Orange Sport (ancien-

nement Orange Foot), mettant ainsi fin à un feuilleton juridique qui a connu dernièrement plusieurs rebondissements. Selon la Cour de Cassation, la chaîne Orange Sport, liée à un abonnement Internet haut débit du fournisseur d'accès, est parfaitement légale. Bredin Prat représentait France Télécom avec **Robert Saint-Esteben** et **Hugues Calvet**, associés, et **Yelena Trifounovitch**. Willkie Farr conseillait la ligue de football professionnelle,

intervenue en soutien de France Télécom, avec **Jacques-Philippe Gunther**, associé, **Adrien Giraud** et **Julien Vilquin**. Allen & Overy accompagnait, de son côté, SFR avec **Olivier Fréget**, associé, et **Alban Saget**, aux côtés de Carreras, Barskian & Robertson avec **Pierre-Olivier Chartier**, associé. Enfin, Darrois Villey assistait Free avec **Didier Théophile** et **Cyril Bonan**, associés, aux côtés d'**Alain Bénabent**, avocat à la Cour de cassation.

Gide et Salans sur le rachat de Nous Productions par Warner

Dans une industrie du disque en pleine crise, Warner Music France, filiale de la major américaine, a décidé de s'offrir Nous Productions, l'un des principaux producteurs et organisateurs de concerts en France et en Europe, qui a notamment produit les derniers concerts de Seal, Sean Paul, Red Hot Chili Peppers, Green Day ou encore BB Brunes.

Gide Loyrette Nouel conseillait Warner Music France avec **Antoine de La Gatinais**, associé, et **Sophie Ardibet**.

Salans représentait, pour sa part, Nous Productions avec **Jean-Marc Groperrin**, associé, **Patricia Leguy** et **Tanit Gendre** sur les aspects M&A, **David Masson**, associé, sur les aspects médias/entertainment, **Thierry Renaud de la Faverie**, associé, sur les aspects droit des sociétés, et avec **Katell Déniel-Allioux**, associée, et **Angeline Duffour** sur les aspects sociaux.

Baker et Altana sur la fin de la saga Oracle / Faurecia

L'éditeur de logiciel Oracle a mis fin à une saga d'une dizaine d'années en remportant une victoire définitive face à l'équipementier Faurecia, qui lui réclamait près de 70 millions d'euros de dommages-intérêts. Dans un arrêt rendu le 29 juin dernier, la Cour de cassation a en effet validé en séance plénière le jugement de la Cour d'appel de Paris rendu le 26 novembre 2008. Celui-ci limitait la responsabilité d'Oracle à la seule valeur des licences achetées par Faurecia, dans le cadre du déploiement avorté de la version 12 du progiciel intégré d'Oracle chez l'équipementier automobile, rejetant ainsi la responsabilité

d'Oracle au delà de sa clause limitative contractuelle. Il est donc désormais acquis que les clauses limitatives de responsabilité sont valides même en cas de manquement à une obligation essentielle, à condition toutefois qu'elles soient justifiées par l'économie du contrat.

Baker & McKenzie accompagnait Oracle avec **Rémy Bricard**, **Anne Dumas-L'Hoir** et **Nicolas Quoy**, associés.

Faurecia était assisté, de son côté, par Altana avec **Guillaume Forbin**, associé, ainsi que par Defrenois-Levis, avocats à la Cour de cassation.

Willkie et Linklaters sur l'EMTN de Schneider Electric

Schneider Electric, leader mondial de la distribution électrique, a initié le 9 juillet dernier deux émissions obligataires dans le cadre de son programme EMTN pour un montant total de 800 millions d'euros, ainsi qu'une offre de rachat de ses obligations venant à échéance en juillet 2013. L'objectif de ces transactions est d'assurer le refinancement partiel de la dette du groupe, notamment des obligations émises pour un montant total de 900 millions d'euros venant à échéance en août 2010, ainsi que d'allonger la maturité moyenne de sa dette.

Willkie Farr & Gallagher accompagnait Schneider Electric avec **Laurent Faugérolas** et **Jon Lyman**, associés, **Xavier Doumen** et **Jonathan Bay**.

Linklaters conseillait les banques (BNP Paribas, Deutsche Bank, HSBC, Santander Global Banking & Markets, Société Générale Corporate & Investment Banking et The Royal Bank of Scotland) avec **Véronique Delaître**, counsel, **Jessica Cameron** et **Caroline Rowe**.

L'œil sur...

Les professions conquises par les femmes...

Les femmes actives ne sont plus une denrée rare. Tour d'horizon avec quelques femmes avocates, notaires et experts-comptables, de leur vision de la place des femmes dans leur profession respective, de leurs attentes face à leur métier et de leur façon de gérer vie familiale et vie professionnelle.

Femme active mode d'emploi. Les professions du droit et du chiffre se féminisent. C'est un fait. En 2009, selon les chiffres de l'Observatoire du Conseil national des barreaux (CNB), les femmes représentaient 50,5 % de l'effectif de la profession d'avocat. Un score national qui « est assez exceptionnel quand on sait que la première femme qui a prêté serment l'a fait en 1900 », précise Marie-Aimée Peyron, vice-présidente du CNB. Les femmes sont en effet admises au barreau depuis une loi du 1^{er} décembre 1900. « Il y a eu toute une période de conquête par des pionnières qui ont largement œuvré pour la place des femmes dans la profession d'avocat qui était à l'époque plutôt misogyne », souligne Marie-Aimée Peyron.

Du côté des notaires, au 31 décembre 2009, il y avait 2 250 femmes, soit 25 % de l'effectif total de la profession. Un chiffre en constante hausse depuis la loi du 20 mars 1948 qui permit aux femmes l'accès à diverses professions d'auxiliaire de justice à savoir notaire, avoué, huissier ou encore greffier. Il faut, en outre, noter qu'en 1968 la profession notariale ne comptait que 36 femmes, en 1980 elle en recensait 151 (soit 2,2 % des effectifs), en 1990 elle en dénombrait 475 (6,3 % de la profession) et en 2000, 1 186 femmes exerçaient ce métier (soit 15,3 % de la profession). « La profession de notaire s'est en effet beaucoup féminisée. Toutefois, d'une manière plus importante et rapide, chez les collaborateurs et notamment notaires assistants. En effet, si la femme a les diplômes nécessaires pour être notaire, elle reste plus souvent salariée de l'étude que notaire "chef d'entreprise" », explique Sylviane Plantelin, notaire. Pourquoi ? « Il s'agit souvent d'un choix personnel, sa vie professionnelle étant ainsi plus compatible avec sa vie de famille tant par les disponibilités que les responsabilités », explique-t-elle.

Dans la profession comptable, selon une étude de l'Institut français des experts-comptables et des commissaires aux comptes (Ifec) parue en mai dernier, sur

les 18 850 experts-comptables, seulement 3 651 sont des femmes alors que dans le même temps, 45 % des étudiants sont des filles dont les 2/3 opteront pour un poste en entreprise. Pour Françoise Savès, la présidente de l'Ifec, « la matière, la difficulté des études et la relation client ne sont pas en cause. Le problème se situe au niveau de l'exercice du métier de manière indépendante ». Françoise Savès précise d'ailleurs ses propos en indiquant que « les jeunes femmes craignent sans doute de ne pas pouvoir mener de front vie personnelle et vie professionnelle ».

Flexibilité

Conjuguer vie professionnelle et vie familiale n'est pas chose facile mais, pour autant, ce n'est pas impossible. Tout est question d'organisation. Françoise Savès indique ainsi : « j'ai posé comme principe que je mettrai le métier à ma main et que ce ne serait pas le contraire ». En conséquence, elle souligne avoir « imposé un mode de fonctionnement par mail dans [son] cabinet le mercredi ». À la tête de l'Ordre des experts-comptables d'Aquitaine pour la période 2001-2002, elle « interdisai[t] les réunions le mercredi et avai[t] mis en place des journées de travail et de réunions plus continues, avec plateaux repas ». En imposant ce rythme différent, cette mère de deux enfants a pu s'occuper d'eux et les accompagner à leurs activités ce jour-là.

Sans travailler moins, Nina Bowyer, associée chez Herbert Smith, a également aménagé son temps de travail depuis qu'elle est maman. Elle révèle ainsi : « je sais que je ne vais pas forcément voir mes enfants tous les soirs, mais la plupart du temps, je m'organise pour rentrer dîner en famille quitte à me remettre devant mon ordinateur après ». L'usage des nouvelles technologies telles qu'Internet, l'ordinateur ou le téléphone mobile, a rendu les choses plus faciles pour de nombreuses mamans qui n'ont ainsi pas à choisir entre vie professionnelle et vie familiale... Le fait d'être mère, voire enceinte, n'est

généralement plus un frein pour obtenir des promotions (...). Nina Bowyer a ainsi été nommée associée alors qu'elle était enceinte de son second enfant. Une situation qui peut sembler étonnante dans le milieu des cabinets d'affaires mais pas pour cette anglaise arrivée en France il y a sept ans. « J'ai le sentiment qu'en Angleterre, il est peut-être moins rare de voir une femme enceinte nommée associée », confie-t-elle. Les esprits seraient en outre plus avant-gardistes outre-Manche car « Herbert Smith propose des séances de coaching pour les femmes qui partent en congé maternité et des séminaires pour les futurs papas (voir encadré). Le cabinet a conscience que l'équilibre professionnel et familial est la garantie de l'épanouissement personnel ».

Pour autant, la vie n'est pas rose tout le temps. « Il y a probablement une différence de rémunération mais il faut en connaître la vraie raison car cela vient peut-être du fait que les femmes aménagent leur temps de travail et ne veulent pas vivre la vie des hommes », reconnaît Françoise Savès. Par ailleurs, selon une étude réalisée fin 2008 par la commission de l'exercice professionnel des femmes au barreau de Paris, « 70 % des femmes interrogées éprouvent des difficultés dans leur exercice professionnel » et « 49,54 % estiment vouloir quitter le barreau ».

Place à prendre

Pour ce qui est du notariat, Janine Gilletta, notaire et membre du bureau directeur du Conseil supérieur du notariat (CSN), estime que « c'est un métier où les femmes peuvent prendre toute leur place ». En outre, elle « trouve qu'au niveau du conseil, il y a une écoute plus fine des femmes ». Même son de cloche pour Sylviane Plantelin qui note que « les femmes notaires ont la même compétence que les hommes pour traiter les mêmes domaines de droit. Cependant, elles choisissent souvent de privilégier le droit de la famille qui correspond à leur goût pour l'écoute, la psychologie et le contact plus

L'œil sur...

proche des clients ». Mais pas question de se limiter à une seule matière. « *Pendant longtemps les femmes ont été cantonnées aux droits de la famille, du travail ou de la propriété intellectuelle. Aujourd'hui, j'ai le sentiment que les choses ont largement évolué* », se satisfait Marie-Aimée Peyron. Une vision que conforte Nina Bowyer : « *il est encore courant de penser qu'il est difficile pour une femme de s'imposer dans le monde du droit des affaires. Personnellement, je pense que les esprits ont évolué. Si on sait démontrer ses compétences techniques, il n'y a pas d'obstacle* ».

Des femmes dans les institutions

Même si les femmes ne réclament pas la parité, les professions du droit et du chiffre sont gouvernées majoritairement par des hommes. Ainsi, aucune femme n'a encore pris la présidence du CNB, du CSN ou du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables. Toutefois, Agnès Bricard devrait piloter ce dernier l'an prochain.

Même si les femmes ne dirigent pas – encore – ces institutions, elles n'en font pas moins partie en étant membres de leurs bureaux. Plus de 30 % de l'effectif du CNB serait féminin aujourd'hui. Au CSN, trois femmes sont ou ont été membres du bureau : Catherine Varvenne-Litaize, Janine Gilletta et Sylviane Plantelin. Dans ces trois professions, les femmes ont pour l'instant davantage de fonctions dirigeantes au niveau local.

Par exemple, depuis 2003, il y a en moyenne 15 présidentes par an sur les 100 chambres départementales que compte la profession de notaire, notamment Béatrice Créneau-Jaubaud à la chambre interdépartementale de Paris en 2002, et en moyenne 3 femmes présidentes de conseils régionaux sur les 33 de la profession.

Ces chiffres n'effrayent ni Sylviane Plantelin, ni Janine Gilletta. La première estime qu'« *il faut noter que les femmes notaires accèdent à de plus en plus de responsabilités. (...)* ». Et la seconde analyse

que « *lorsqu'elles sont compétentes, il n'y a aucune raison pour que les femmes n'accèdent pas à des responsabilités politiques. C'est plus un frein que se donnent les femmes elles-mêmes car la vie personnelle est entre parenthèses pendant le temps du mandat* ».

Même chose chez les avocats. « *Je pense qu'aujourd'hui le barreau ne raisonne non plus en terme de sexe, homme ou femme, mais en terme de compétences* », considère ainsi Marie-Aimée Peyron. Les avocats, comme les notaires, n'hésitent plus à élire des femmes bâtonniers, comme Dominique de la Garanderie à Paris en 1998, ou présidente de la Conférence des bâtonniers, telle Huguette André-Coret en 1994.

Clémentine Delzanno

Cet article a été publié dans la revue *Droit & patrimoine* n° 194, juillet 2010.

Des stages pour les futurs parents chez Herbert Smith

Le cabinet londonien d'Herbert Smith propose depuis 2006 des préparations à la maternité pour toutes les femmes enceintes du groupe (...). Concrètement, une première session a lieu quatre à six semaines avant le départ en congé maternité, la deuxième un mois avant le retour au travail et la dernière environ six semaines après la reprise. Ces stages permettent notamment d'aborder les problématiques suivantes : la transition entre la femme active et la maman à temps plein, le choix du mode de garde de l'enfant et la flexibilité du travail.

Notons que les hommes ne sont pas en reste. En effet, face à une forte demande, le cabinet a mis en place, depuis 2009, une série de séminaires qui se déroulent durant la pause déjeuner. Pour eux, y sont évoqués des sujets tels que devenir père pour la première fois et le genre de père qu'ils souhaitent être. Les futurs papas reçoivent également une aide pour réfléchir à leurs nouvelles responsabilités, aux challenges de la vie professionnelle, aux bénéfices du congé paternité et du congé parental.

Information aux abonnés

Votre plateforme de consultation en ligne **Juriforum** évolue pour devenir encore plus performante et répondre encore mieux à vos besoins.

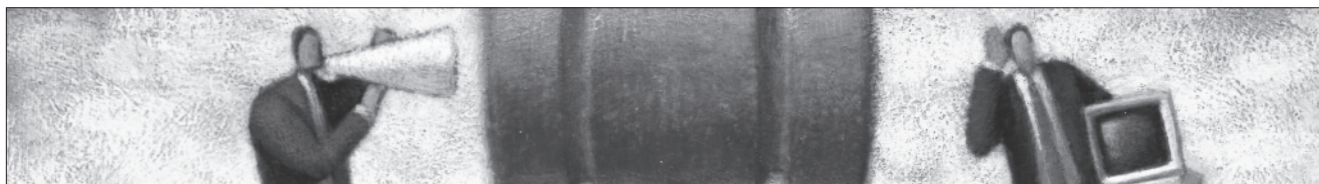
Bienvenue sur votre nouveau carrefour de l'information professionnelle et juridique, **actualitesdudroit.fr**, où vous pourrez accéder à vos publications et services en lignes.

Nous vous en souhaitons une bonne découverte !

 actualités du droit

Annonces

Tél. : 01 76 73 30 94



Collection Lamy Droit de l'Immatériel *Restez connecté !*



Tout le droit des créations et des activités de l'immatériel
En **3 publications incontournables** :



- **Lamy Droit de l'Informatique et des Réseaux, son Guide et son Code**
Ouvrage sous la direction scientifique de Michel Vivant
Guide sous la direction scientifique de Lionel Costes
Code sous la responsabilité éditoriale de Marlène Trézéguet

- **Lamy Droit des Médias et de la Communication et son Code**
Ouvrage sous la direction scientifique de Pierre Sirinelli
Code sous la responsabilité éditoriale de Marlène Trézéguet

Ces 2 ouvrages sont accompagnés de leur version cédérom
et sont actualisés tous les mois par la *Revue Lamy Droit de l'Immatériel*.

- **Formulaire Commenté Droit de l'Immatériel et ses Cédéroms**
Sous la direction scientifique de Pierre Sirinelli et de Michel Vivant

En savoir plus ► N° Indigo 0 825 08 08 00 www.wkf.fr

0,15 € TTC / MN

A. COULON



Lamy
une marque Wolters Kluwer

Wolters Kluwer France - Service Clients - Case Postale 402
1, rue Eugène et Armand Peugeot - 92856 Rueil-Malmaison cedex



Répondre, sécuriser, anticiper
Choisissez
la Collection Lamy
Droit des Affaires !

Un système de documentation complet,
fiable qui vous propose des solutions efficaces

Découvrez 4 ouvrages de référence, rédigés par des experts :

- **LAMY SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET SON CODE**
par Jacques Mestre, Directeur scientifique, et Dominique Velardocchio
- **LAMY DROIT COMMERCIAL ET SON CODE**
par Jacques Azéma, Pierre Garbit, Aristide Lévi et Jean-Luc Vallens
- **LAMY DROIT DU FINANCEMENT ET SON FORMULAIRE**
par Jean Devèze, Directeur scientifique, Alain Couret et Gérard Hirigoyen
- **LAMY DROIT ÉCONOMIQUE ET SON CODE**
par Roger Bout, Directeur scientifique, Marc Bruschi,
Monique Luby et Sylvaine Poillot-Péruzzetto

Tous ces ouvrages sont accompagnés de leur version cédérom
et actualisés tous les mois par la *Revue Lamy Droit des Affaires*.

Pour toute information et commande :

► N° Indigo 0 825 08 08 00

0,15 € TTC / MN

www.wkf.fr



Lamy
une marque Wolters Kluwer



Wolters Kluwer France - SAS au capital de 300 000 000 € - TVA n° FR 55 480 081 305 - SIREN 480 081 305 - RCS Nanterre

Événements

Les Matinées-débats de La Lettre des Juristes d'Affaires

DÉLINQUANCES, ADDICTIONS, INCIVILITÉS ... Comment y faire face dans l'entreprise ?

LE SUJET

Actes délictueux ou illicites, non respect des règles élémentaires de civilité, refus des contraintes, tenues vestimentaires provocatrices, addictions en tout genre, utilisation des téléphones portables et connexions internet qui favorisent l'im-mixtion de la vie privée dans les activités professionnelles au détriment de la concentration, de la qualité et de la quantité de travail attendues..., les entreprises ne sont pas épargnées par les nouvelles dérives comportementales de la société contemporaine face auxquelles elles se sentent souvent désarmées.

Que peut-on faire en cas de trafic, de vol, de fraude ou d'escroquerie dans l'entreprise ?

Quelles sont les conséquences d'une mise en détention d'un salarié ?

Quelle attitude adopter face à un collaborateur sans permis ou sans papier ?

Que faire d'un salarié drogué ou en état d'ébriété ?

Peut-on sanctionner l'alcoolémie et la dépendance à la drogue ?

Que faire en cas d'altercations, menaces, grossièretés ou non respect des règles élémentaires de politesse ?

Comment se prémunir contre une intrusion excessive de la vie privée dans l'univers professionnel ?

LES INTERVENANTS

Jean-Louis MARTINEAU

Commissaire divisionnaire, Ministère de l'Intérieur

Sylvain NIEL

Avocat associé, Directeur du Département GRH, Fidal

Eric POULIQUEN

Avocat associé, Willway & associés

Pierre-Yves VERKINDT

Professeur à l'Université Paris I

Modalités d'inscription

• Date : Vendredi 22 octobre 2010

• Heures : de 9h00-11h30

• Lieu :

Hôtel de Crillon, Salon Gabriel
10, place de la Concorde, 75008 Paris

Méto & Parking : Concorde

• Tarifs :

- abonné à la LJA : 450 € HT,

- non abonné LJA : 520 € HT

(TVA : 19,6 %)

• Contact :

0 825 08 08 00, matineesdebats@lamy.fr

• Le dossier de documentation remis aux participants de la matinée est disponible au tarif de 300 € HT (TVA : 19,6%)

BILLET



GRANDEUR ET DÉCADENCE

Par Jacques Lehré, président de DecidersHub M & A (DH-MA)

Les tout puissants finissent toujours par être victimes d'une faiblesse insidieuse, la croyance irraisonnée dans leur toute puissance. C'est la mésaventure que connaît actuellement Goldman Sachs, puissant entre

les puissants de la finance mondiale. Le fait d'être passé sans heurts au travers de la crise financière la plus grave depuis celle de 1929 semble être monté à la tête du colosse. Après des bravades sur les rémunérations en plein débat sur les bonus des traders, voilà que le géant subit des foudres de la SEC sur des produits « pourris » et délivre des résultats semestriels plus que décevants. Simple série noire ou début de la fin ? Les prochains mois le diront. Gageons que la star de Wall Street trouvera le moyen de rebondir et espérons en tout cas que cela donnera matière à réflexion aux demi-dieux des grandes multinationales. Un entrepreneur averti tire sa force véritable d'une lucidité permanente sur son immense fragilité.

SCHUMACHER DES PÉRIPH'

Un « *triste record de France* ». C'est le terme qu'a employé le ministère public pour désigner le nombre d'infractions commises par un homme de 27 ans, qui a comparu au tribunal de police de Juvisy-sur-Orge pour pas moins de... 198 excès de vitesse, tous survenus en Ile-de-France entre le 22 janvier 2009 et le 11 février 2010. Après avoir nié les faits malgré des preuves évidentes, l'habitant de Brunoy, en Essonne, devra finalement payer 7 050 euros d'amende et rendre son permis de conduire pour une durée de trois ans. Le tout à la vitesse de l'éclair. Sans radars, cette fois-ci.